

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

La distribution solennelle des prix aux élèves des Ecoles primaires des garçons, dirigées par les Frères des Ecoles chrétiennes, avait attiré, vendredi après-midi, à l'établissement de la place de la Visitation une grande affluence de parents et d'amis des jeunes écoliers. Suivant l'annuelle tradition, la cour où a lieu la cérémonie avait été coquettement décorée de trophées de drapeaux aux couleurs monégasques, et l'estrade réservée aux autorités était ornée de tentures grenat et de massifs de fleurs. Un beau portrait et les armoiries de S. A. S. le Prince Albert occupaient le centre de ce décor de fête.

La cérémonie a été présidée par S. G. M<sup>gr</sup> du Curel, entouré de nombreuses notabilités civiles et ecclésiastiques. Un jeune élève a prononcé très gracieusement un compliment de bienvenue où en excellents termes étaient exprimés les sentiments de gratitude de ses maîtres et de ses camarades à l'égard de Son Altesse Sérénissime.

M<sup>gr</sup> l'Evêque répond en remerciant l'enfant qui a lu ce compliment et en le félicitant de ses sentiments si gracieux et si bien exprimés. Il dit que s'il aime tant les enfants des écoles, c'est tout simplement parce qu'ils sont très aimables; qu'il semble en effet que dans ce pays de Monaco, où tout est si beau et si séduisant, les enfants le soient eux aussi plus que partout ailleurs; que leurs bonnes grâces charmantes se manifestent dans leurs regards à la fois si vivants et si doux, dans leurs allures pleines de charmes et jusque dans leurs saluts d'une simplicité attirante.

Sa Grandeur félicite le corps musical dont on est toujours si heureux d'entendre les belles harmonies et qui vient d'exécuter brillamment l'*Hymne Monégasque* qui a fait vibrer le cœur de tous les assistants.

Monseigneur dit ensuite qu'il est très flatté de l'honneur qu'on lui a fait en le désignant pour présider cette cérémonie. Il remercie S. Exc. M. le Gouverneur Général, dont il loue les délicatesses et les bontés, de l'avoir proposé à Son Altesse Sérénissime; et il remercie le Prince Souverain de l'avoir chargé de présider cette fête.

L'honneur qui lui est fait lui apparaît encore comme très flatteur parce qu'il succède sur ce fauteuil à des hommes aussi distingués par leur valeur que par la haute situation qu'ils occupent dans la Principauté.

L'Evêque loue en particulier avec beaucoup de délicatesse les derniers présidents des distributions de prix, dont il rappelle les éloquentes discours.

S'adressant ensuite plus particulièrement aux enfants, S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque dit qu'il veut résumer en deux mots les conseils qu'il leur donne, au

seuil des vacances et pour toute leur vie. Ces deux mots sont : *Souvenez-vous!*

« Souvenez-vous de votre école! » Et Monseigneur leur demande de l'aimer toujours pour tout le bien qui leur a été fait là; et de savoir plus tard y revenir avec autant d'empressement que le font les anciens élèves actuels, notamment ces charmants jeunes gens qui en ce moment font les honneurs de la fête.

« Souvenez-vous de vos maîtres! » Et l'orateur, tout en disant qu'il ne veut pas leur faire trop de compliments, car il les considère comme de sa famille, recommande à ces enfants de ne jamais oublier leur dévouement et le zèle des chers Frères auxquels la fidélité de leurs élèves est une récompense et, dans les heures douloureuses, une consolation et un réconfort.

« Souvenez-vous de tous ceux qui vous ont fait du bien et suivez leurs exemples. » Et Monseigneur salue le Comité d'Instruction publique, parmi les membres éminents et dévoués duquel il est heureux de voir le Clergé si bien représenté. Il salue surtout avec respect et avec enthousiasme le Prince Souverain dont il aime à rappeler la générosité de cœur et la noble passion pour tout ce qui est utile et grand, dans les choses de la science comme dans les hautes questions sociales qui intéressent les esprits élevés.

« Souvenez-vous enfin des conseils qui vous ont été donnés. » Et l'orateur insiste pour que les enfants n'oublient pas combien leur seront utiles dans la vie les conseils reçus ici par toutes les personnes qui s'intéressent à eux.

Sa Grandeur termine en résumant toutes ces pensées et tous ces sentiments dans cette acclamation que les enfants répètent après lui et couvrent de leurs applaudissements : « Vive le Prince de Monaco! »

Cette éloquente allocution, prononcée d'abondance, est saluée par de chaleureuses acclamations et l'on procède ensuite à l'appel des lauréats. La distribution des prix est agréablement interrompue d'intermèdes artistiques très applaudis.

Voici les noms des élèves qui dans chaque classe ont obtenu le plus grand nombre de nominations.

#### Ecole de Monaco-Ville.

Cours supérieur. — Rigotti Albert, 16 prix; Bima Bernard, 8 prix; Meister Jules, 8 prix.

Classe d'honneur. — Scarlot Augustin, 12 prix; Mélin Alexandre, 12 prix; Aureglia Louis, 12 prix.

Première classe. — Rossi Pierre, Brico Charles, Briano François.

Deuxième classe. — Corso Antoine, Baudoin Antoine, Marchisio Jules.

Troisième classe. — Fautrero Hector, Benedetti Humbert.

Quatrième classe. — Pistorino Etienne, Aureglia Constant.

Cinquième classe. — Médecin Charles, Tiberti Jean.

Sixième classe. — Vatrican Pierre, Alban Cusin.

#### Prix d'Honneur de LL. AA. SS. :

Cours supérieur. — Rigotti Albert.  
Classe d'honneur. — Mélin Alexandre.  
Première classe. — Rossi Pierre  
Deuxième classe. — Marchisio Jules.

Troisième classe. — Benedetti Humbert.  
Quatrième classe. — Aureglia Constant.  
Cinquième classe. — Magnano Marius.  
Sixième classe. — Vatrican Pierre.

#### Livrets de la Caisse d'épargne :

Orecchia Antoine, Briano François.

#### Prix du Comité de l'Instruction publique :

Truchi Louis.

#### Prix de l'Association Amicale des Anciens Elèves :

Cours supérieur. — Meister Jules.

Classe d'honneur. — Sottimano Joseph.

#### Certificats d'Etudes primaires :

Classe d'honneur. — Mélin Alexandre, Aureglia Louis, Gastaud Jules, Véran Jean, Chiabaut Albert, Scarlot Augustin, Bregante Joseph, Nicorini Pierre, Ambrosi Romulus, Olivier Joseph, Gerthoux Pierre, Corazzini Arabel, Robin Pierre, Settimano Joseph.

#### Gymnastique :

Cours supérieur. — Rocchesani Pierre, Rigotti Albert.  
Classe d'honneur. — Nicorini Pierre, Médecin Jacques.  
Première classe. — Raimbert Joseph, Chiantaretto.  
Deuxième classe. — Constanti, Rocetta.

#### Ecole de la Condamine.

Première classe. — Houde Arsène, Panizzini Jean, Lantrua François.

Deuxième classe. — Delpiano Emmanuel, Camoin Florent.

Troisième classe. — Roubaud Henri, Tourzèl Louis.

Quatrième classe. — Del Buono Lucien, Mondino Antoine.

Cinquième classe. — Luccioni Napoléon, Verrando Joseph.

Sixième classe. — Albin Etienne, Berton Charles.

Septième classe. — Secondo Palaza, Petavino Pierre.

#### Prix d'honneur de LL. AA. SS. :

Première classe. — Ainesi Paul.  
Deuxième classe. — Delpiano Emmanuel.  
Troisième classe. — Roubaud Henri.  
Quatrième classe. — Del Buono Lucien.  
Cinquième classe. — Luccioni Napoléon.  
Sixième classe. — Albin Etienne.  
Septième classe. — Secondo Palaza.

#### Livrets de Caisse d'Epargne :

Morando Laurent, Dupont Jean.

#### Prix de l'Association Amicale :

Première classe. — Lauri André.

#### Ecole de Monte Carlo.

Septième classe. — Masotti Gino, Damiano Marius, Trinchieri René.

Sixième classe. — Tiraboschi Frédéric, Cerri Joseph, Parodi Jérôme, Grinda Félix, Pacchiaudi Jean.

Cinquième classe. — Chiabaut Joseph, Fragola Joseph, Anfosso Jérôme, Moutier Victor, Balbo Achille, Giordan François, Bulla Eugène.

Quatrième classe. — Palmari Jean-Baptiste, Mattiuzzi Louis, Ceratto François.

Troisième classe. — Drago Romain, Verrando Nicolas, Garoscio Théophile, Meister Henri.

Deuxième classe. — Cerutti Marius, Gaviorno Léon, Demartino Jean, Bressio Jean, Sangeorge Jean.

Première classe. — Bonafède Victor, Donetta Hyacinthe, Moranzoni Joseph, Dalbera Victor, Sangiorgio René, Brousse Charles.

Classe d'honneur. — 2<sup>e</sup> année : Acatino François, Dalbera Charles, Guarini Jules, Barel Dominique, Blancardi Paul. — 1<sup>re</sup> année : Dalbera Joseph, Montier Pierre, Botassi Jules, Ribéri Jean, Dulbecco Léon.

#### Prix d'honneur de LL. AA. SS.

Classe d'honneur. — Dalbéra Charles  
Première classe. — Bonafède Victor.

Deuxième classe. — Cerutti Marius.  
Troisième classe. — Bonelli Robert.  
Quatrième classe. — Palmari Joseph.  
Cinquième classe. — Balbo Achille.  
Sixième classe. — Tiraboschi Frédéric.  
Septième classe. — Masotti Gino.

Prix d'honneur de l'Association Amicale :

Vassallo René.

Certificats d'Etudes primaires :

Acatino François, Montier Jean-Pierre, Guarini Jules, Barel Dominique, Blancardi Paul, Dalbera Joseph, Cresto Théodore, Asso Albert, Cascon Nicolas, Massotti Attilio.

Les travaux graphiques des élèves, exposés dans le grand couloir de l'Ecole, ont été visités avec empressement.

Plusieurs dessins démontrent que les auteurs ont de réelles dispositions pour les arts.

Les aquarelles ont particulièrement attiré l'attention du public, ainsi que les ornements tirés des plus beaux motifs de la cathédrale de Monaco.

Les deux élèves qui se sont le plus distingués pour le dessin sont : Guarini Jules et Versallo René.

Egalement présidée par S. G. M<sup>re</sup> du Curel, la distribution des prix aux élèves des Ecoles communales de filles a eu lieu samedi après-midi, dans le même cadre fleuri que celui de la veille. L'Evêque, en une brève et charmante improvisation, a remercié la jeune fille qui lui a adressé le compliment de bienvenue. La lecture du palmarès a ensuite commencé. Au cours de la distribution, des intermèdes de chants et de saynètes, fort gentiment interprétés par plusieurs jeunes fillettes, ont comme la veille égayé la cérémonie.

Les élèves qui ont obtenu le plus de nominations sont :

#### Ecole de Monaco-Ville.

Hors concours : Charlotte Marchisio.

Première classe. — Première division : Berthe Malaussène (dix fois nommée), Blanche Gastaud (huit fois), Marie Schellino (huit fois), Augustine Servetti, Adèle Nizza, Léontine Raibaut, Thérèse Donadio, Suzanne Zandonella, Jeanne Gallis, Jeanne Massa, Rosalie Ricci. — Deuxième division : Mathilde Tiberti, Laurencine Sanita, Marie Aimar, Joséphine Icart, Thérèse Novella.

Deuxième classe. — Jeanne Bernini, Honorine Pallanca, Olga Aimar, Marie Sanita.

Troisième classe. — Clotilde Giraud, Rachel Royer, Madeleine Berton, Rose Solamito.

Classe supplémentaire. — Pauline de Sigaldi, Julienne Beraldi, Jeanne Trucchi, Louise Constanti, Antoinette Graziani, Jeanne Furgeri.

Livrets de Caisse d'épargne :

Marie Schellino, Madeleine Campora, Marie Cassini, Yvonne Rolland.

Prix d'honneur :

Charlotté Marchisio, Pauline de Sigaldi, Louise Bernini, Louise Roux, Marie Garoscia.

Certificats d'études primaires :

Berthe Malaussène, Blanche Gastaud, Adèle Nizza, Marie Schellino, Augustine Servetto, Thérèse Donadio.

#### Ecole de Monte Carlo.

Deuxième classe. — Louise Roux (sept fois nommée), Virginie Rolland (six fois), Joséphine Otto (six fois), Thérèse Zandonella, Antoinette Riva, Annette Pessignana, Louise Brillada, Juliette Daniel, Dévote Médecin.

Troisième classe. — Marguerite Calori, Françoise Colonna, Caroline Philippi, L. Deverini, Jacqueline Casalasco, Esther Capra.

Classe supplémentaire. — Marie Garoscia, Marie Pionzo, Elise Raimondo, Emma Dellavalle, Marie Cassini, Anna d'Innocenti.

#### Classe de la Condamine.

Constance Fissore, Joséphine Lorenzi, Eugénie Bovis, Joséphine Gastaud.

Les courses nautiques à la voile et à l'aviron, organisées par le très compétent et très dévoué Comité de notre Société des Régates, ont été favorisées avant-hier dimanche par un temps superbe, la chaleur de cette journée estivale étant un peu tempérée par une petite brise d'ouest.

Du rivage, beaucoup d'amateurs de yachting ont suivi avec un vif intérêt les départs et les arrivées des gracieux voiliers, mais c'est surtout

le spectacle attrayant des courses à l'aviron qui, l'après-midi, a attiré sur le boulevard de la Condamine une nombreuse affluence de curieux.

Voici les résultats de ces régates fort bien réussies :

#### LA VOILE

Prix de Monte Carlo. — Quatrième série, yachts au-dessus de 5 tonneaux et n'excédant pas 10 tonneaux. Trois tours du triangle (10 milles).

1<sup>er</sup>, *Mathilde*, à M. Caisson, 3 h. 15' 29".

Prix d'Hercule. — Troisième série, yachts au-dessus de 2 tonneaux et demi et n'excédant pas 5 tonneaux. Trois tours du triangle (10 milles).

1<sup>er</sup>, *Foletto*, à M. Barral, 2 h. 48' 15".

2<sup>e</sup>, *Madeleine* (ex *Iskra*), à M. Caruta, 3 h. 13'.

Prix de Monaco. — Deuxième série, yachts au-dessus de 1 tonneau et n'excédant pas 1 tonneau et demi. Trois tours du triangle (10 milles).

1<sup>er</sup>, *Riou*, à M. Latty, 2 h. 39' 44".

2<sup>e</sup>, *Valentine*, à M. Martin, 2 h. 43' 21".

3<sup>e</sup>, *Monaco*, à MM. Jaquet et Faraut, 3 h. 12' 28".

Prix de la Société des Régates. — Première série, yachts de 1 tonneau et au-dessous. Trois tours du triangle (10 milles).

1<sup>er</sup>, *Calabrais*, à M. P. Chauchard, 2 h. 31' 50".

2<sup>e</sup>, *Yetta* (ex *Monte Carlo*), à M. Vatrican, 2 h. 37' 26".

*Colombe* (ex *X*), ne se présente pas.

#### EMBARCATIONS DE PLAISANCE

Prix de la Colonie Française. — Première classe, houaris de 6 m. 25 maximum pris entre perpendiculaires, sans voûte ni guibre et sans allégeance. Trois tours du triangle (10 milles).

1<sup>er</sup>, *Scintilla*, à M. P. Saccone, 2 h. 56' 37".

2<sup>e</sup>, *Zéphir*, à M. Borfiga, 3 h. 11' 35".

3<sup>e</sup>, *Caprice*, à M. Lorenzi, 3 h. 36' 26".

Prix *Portus Herculis*. — Première classe, voile à tiers Saint-Pierre (sans allégeance) de 4 m. 85 à 5 m. 75 pris entre perpendiculaires (liberté de foc). Deux tours du triangle (6 milles et demi).

1<sup>er</sup>, *Messaline*, à M. Cocco, 2 h. 1' 23".

2<sup>e</sup>, *Hirondelle*, à M. Bonafède, 2 h. 39' 51".

3<sup>e</sup>, *Fleury*, à M. Krettly, 2 h. 55' 50".

4<sup>e</sup>, *Julienne*, à M. J. Marquet, 3 h. 3' 22".

Prix de Saint-Roman. — Troisième classe, voile à tiers Saint-Pierre (sans allégeance) de 4 m. 85 et au-dessous pris entre perpendiculaires. Deux tours du triangle (6 milles et demi).

1<sup>er</sup>, *Anna*, à M. Rossi, 2 h. 33".

2<sup>e</sup>, *L'Union*, à M. Alberti, 2 h. 23' 58".

3<sup>e</sup>, *Jeannot*, à M. Frolla, 2 h. 54' 7".

4<sup>e</sup>, *Yvonne*, à M. Palmero, 3 h. 6' 17".

#### AVIRON

Embarcations à 4 rameurs de pointe et barreur (pêche et plaisance réunies). Deux tours du triangle.

1<sup>er</sup>, *Saint-François*, à M. Sasso.

2<sup>e</sup>, *Thérèse*, à M. Caisson.

3<sup>e</sup>, *Hirondelle*, à M. Bonafède.

Embarcations de commerce (chaloupes), 2 rameurs de pointe et barreur. Deux tours du triangle.

1<sup>er</sup>, *Aïda*, à M. Rinaldi.

2<sup>e</sup>, *Rataplan*, à M. Barral.

Youyous (mousse ne dépassant pas 15 ans). Un rameur.

1<sup>er</sup>, *Aïda*, à M. Guito.

2<sup>e</sup>, *Madeleine*, à M. Caruta.

Bateaux plats :

1<sup>er</sup>, *Sirène*, à M. Berti.

2<sup>e</sup>, *Thérèse*, à M. Piana.

Par un vapeur de la Compagnie italo-espagnole de Gênes, l'*Hispania*, 350 excursionnistes italiens sont venus passer la journée de dimanche à Monaco. Ils sont arrivés le matin à 8 heures, et, au moment de leur débarquement, une musique qui se trouvait à bord a joué l'*Hymne Monégasque* souligné par les acclamations de tous les excursionnistes. La « Lyre Monégasque », qui avait été convoquée pour recevoir nos hôtes, a répondu par la *Marche Royale Italienne* que l'on a également acclamée. M. Félix Gindre, membre de la Commission communale, a souhaité aux excursionnistes la bienvenue sur le sol monégasque et les a invités à venir prendre des rafraîchissements au Café de la Renaissance, devant lequel de nouveaux morceaux de musique ont été exécutés par la « Lyre » et où on a bu à la prospérité et à la cordiale amitié des villes de Gênes et de Monaco.

Après cette confraternelle réception, nos hôtes se sont répandus dans la Principauté et aux environs. Un certain nombre sont allés jusqu'à Nice

par tramway ou par chemin de fer, et tous se sont retrouvés le soir à 11 heures sur le quai pour rentrer à bord et repartir pour Gênes, enchantés de cette belle journée d'excursion sur notre littoral.

La seconde soirée dansante organisée par le Comité des Fêtes de la Saint-Roman n'a pas obtenu avant-hier soir un moindre succès que celle du dimanche précédent. Le bal a été des plus animés et a été honoré de la présence d'un grand nombre de notabilités locales.

Le Tribunal Supérieur a condamné, dans son audience du 26 juillet dernier, le nommé Berruer, Gustave-Louis-Victor, né à Ludé (Sarthe) le 7 mars 1884, sans profession ni domicile, à six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Et, dans son audience du 29 même mois, le nommé Léger, Edouard-Marie-Félix-Léopold, né à Cayenne (Guyane Française) le 12 avril 1883, rentier, demeurant à Monaco, à 50 fr. d'amende, pour infraction à l'Ordonnance sur les voitures automobiles.

## LETTRES ET ARTS

**Concours de composition musicale.** — Voici les principaux articles du nouveau règlement arrêté par le Conseil municipal de la Ville de Paris 1904-1906 :

Le concours est ouvert entre tous les musiciens français, pour la composition d'une œuvre musicale de haut style et de grandes proportions, avec soli, chœurs et orchestre, sous la forme symphonique ou dramatique.

Toutefois, n'y pourront prendre part les compositeurs ayant eu une œuvre de trois actes au moins représentée dans un théâtre subventionné.

Les concurrents restent libres de composer eux-mêmes ou de faire composer leur poème.

Sont exclues du concours les œuvres déjà exécutées ou celles présentant un caractère liturgique.

La partition devra être complètement orchestrée. Une réduction pour piano et chant sera fournie en un cahier séparé. Chaque concurrent devra joindre à la partition un exemplaire du texte sur lequel il aura composé son œuvre.

Si l'œuvre couronnée est composée dans la forme symphonique, l'auteur recevra une somme de 10.000 francs et son œuvre sera exécutée, par les soins de la Ville de Paris, dans une solennité dont les frais ne devront pas dépasser 20.000 francs. Le directeur choisi par la Ville devra s'engager à donner une seconde audition publique de l'œuvre couronnée.

Si l'œuvre couronnée est composée dans la forme dramatique, l'auteur sera libre de choisir le mode d'exécution qui lui paraîtra préférable.

Dans le cas où il fixerait son choix sur une exécution dans un concert, sans décors, sans costumes et mise en scène, il recevrait la somme de 10.000 francs, et la Ville ferait exécuter l'ouvrage dans les conditions prévues pour une œuvre symphonique.

Si, au contraire, il préférerait faire représenter son œuvre sur une scène lyrique, avec décors, costumes et mise en scène, le lauréat recevrait un prix de 5.000 francs, et l'administration attribuerait une somme à forfait de 25.000 francs au directeur chargé de représenter l'œuvre.

Le directeur devra assurer une première représentation spécialement réservée à la Ville de Paris et un minimum de six représentations publiques.

Que le prix soit décerné ou non, si le jury estime qu'une des œuvres mérite l'allocation d'une prime, il pourra disposer à cet effet d'une somme de 3.000 francs.

Les manuscrits devront être déposés à la préfecture de la Seine du 1<sup>er</sup> au 15 décembre 1906. Le jury sera composé de seize membres, non compris le préfet de la Seine, président de droit. Quatre membres seront élus par les concurrents eux-mêmes, neuf par le Conseil municipal et trois par le préfet de la Seine. Pour l'exécution complète du programme, il a été voté un crédit

de 36.000 francs, dont 6.000 sont prévus pour primes éventuelles, frais de concours, jetons de présence aux membres du jury n'appartenant ni à l'administration ni au Conseil municipal.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**Association française pour l'avancement des sciences.** — L'Association française pour l'avancement des sciences, fondée en 1871 par des savants tels que Claude Bernard, Wurtz, Cornu, de Quatrefages, etc., fusionnée depuis 1876 avec l'Association scientifique de France, fondée par Le Verrier, et qui poursuit un but de décentralisation scientifique (ses congrès annuels ont lieu dans toutes les villes de France, et même à Alger, Oran, Tunis et Ajaccio, et, à Paris, les années d'exposition), vient de lancer une circulaire de propagande signée de M. Laisant, son président, de M. Giard, son vice-président, et de tous ses anciens présidents, MM. Berthelot, Bischoffheim, Bouchard, Bouquet de la Grye, Brouardel, Carpentier, Chauveau, Collignon, Dislère, Hamy, Janssen, Laussedat, Levasseur, Mascart, Passy, Sébert, Trélat.

Le Conseil d'administration rappelle qu'il s'agit d'une société non savante, mais scientifique, et par conséquent largement ouverte à tous ceux qui à un titre quelconque s'intéressent à la science.

« C'est à tous ceux-là, dit la circulaire, que s'adresse le présent appel. Nous avons la ferme confiance qu'il sera entendu. Venez grossir nos rangs, venez nous aider à encourager les travaux des jeunes savants, les recherches scientifiques qui se poursuivent sans cesse; venez prendre place, sans fausse modestie, à côté de nos illustrations scientifiques, dans cette phalange de braves gens où les plus modestes peuvent apporter leur concours. Notre ambition est sans bornes; c'est l'accroissement indéfini du patrimoine intellectuel de la France; pour la satisfaire il faut que nous soyons nombreux, beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui; notre œuvre est une œuvre d'union, de concorde et de travail. Vous vous y associez. »

L'association comprend des membres fondateurs (500 francs une fois donnés), des membres à vie (200 francs une fois donnés), des membres annuels (20 francs de cotisation).

**Congrès français de médecine.** — Le VII<sup>e</sup> Congrès français de médecine se tiendra cette année à Paris, du 24 au 27 octobre, sous la présidence du docteur Cornil.

Les vice-présidents sont MM. Henrot, de l'École de Reims, et Brissaud, professeur à la Faculté de médecine. Le secrétaire général est M. Gilbert Ballet, et le secrétaire général adjoint, M. Enriquez, médecin des hôpitaux. Les trésoriers sont MM. E. Merklen, médecin de Laënnec, et P. Teissier, agrégé de la Faculté.

Les questions suivantes doivent, d'après la désignation du Congrès de Toulouse, faire l'objet de rapports de MM. Bosc, et Vedel, et Vaquez, sur la *pression artérielle dans les maladies*, de MM. Lannois et Balzer sur la question des *injections mercurielles*, et, enfin, de MM. Maurel et Le Noir sur la question de l'*obésité*.

**Les Congrès de l'Exposition de Liège.** — Les congrès suivants sont annoncés comme devant se tenir pendant l'Exposition internationale de Liège :

Congrès international des mines, de la métallurgie, de la mécanique et de la géologie appliquée.

Congrès des habitations à bon marché.

Congrès international des vins, spiritueux et liqueurs.

Congrès international d'aviculture.

Congrès international de surdi-mutité.

Congrès national de chimie et de pharmacie, que présidera M. Gilkinet, professeur à l'Université de Liège.

On organiserait en outre des Congrès internationaux des expositions (M. Gody), des médecins de langue française, des inventeurs, de l'aérostation, de la gymnastique, etc.

**Le tunnel du Mont-Blanc.** — A la suite de démarches faites par M. Chautemps, ancien Ministre des Colonies, député de l'arrondissement de Bonneville, le

Ministre des travaux publics de France vient de l'informer que l'étude d'une ligne internationale secondaire des chemins de fer à travers le Mont-Blanc vient d'être confiée à M. Jacquier, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées.

Cette ligne, destinée à relier les voies ferrées desservant les vallées qui descendent de part et d'autre des Alpes vers la France et l'Italie, ne traverserait pas en tunnel le massif du Mont-Blanc, car la dépense serait hors de proportion avec les résultats. Il s'agit beaucoup plus modestement de rechercher si la ligne électrique de Chamonix existant actuellement peut être prolongée jusqu'à Courmayeur avec une dépense relativement peu élevée, susceptible d'être acceptée par les gouvernements français et italien.

On relierait ainsi la vallée de Chamonix et la vallée d'Aoste par une ligne qui, bien que secondaire, n'en constituerait pas moins pour ces deux vallées et même pour les régions voisines un immense bienfait.

Il est permis d'espérer que si l'étude prescrite démontre la possibilité de construire cette ligne, la France et l'Italie ne refuseront pas leur concours financier.

## VARIÉTÉS

### COMMENT ON DÉCOUVRE LES POISONS

Les instructions judiciaires, relatives à l'empoisonnement de Saint-Clar, dans le Gers (affaire Galtié), et à l'empoisonnement de Marseille (affaire Massot-Hubac), mettent tristement d'actualité cette question scientifique.

Dans l'affaire Galtié, les experts ont découvert, dans les viscères de la victime du crime supposé, une forte proportion d'acide arsénieux.

Mais d'abord quelle est la dose nécessaire d'arsenic pour tuer un homme? C'est ici que les opinions diffèrent. Pour les uns, deux ou trois décigrammes suffisent, mais il en est d'autres qui sont à ce point mithridatisés, nous voulons parler des arsénicophages, qu'ils peuvent supporter cette dose sans aucun inconvénient.

On sait que, chez la plupart des individus, l'arsenic, ou plutôt l'acide arsénieux absorbé, donne lieu à une vive excitation accompagnée de vomissements, de convulsions; puis, ensuite, on observe un refroidissement complet des extrémités et crampes douloureuses. A l'autopsie, on relève, mais pas toujours, des ulcérations de l'estomac, et, d'ailleurs, ces ulcérations ne seraient pas suffisantes pour emporter la conviction. C'est alors que la chimie intervient.

MM. les docteurs Blary et Denigès, de Bordeaux, dans le cas qui nous occupe, ont d'abord converti en une masse charbonneuse soit au moyen de la chaleur, soit de l'acide sulfurique, les viscères qu'il s'agissait d'analyser. Puis ainsi qu'ils l'ont déclaré, ils ont employé, pour la recherche du poison, le fameux appareil de Marsh, qui a rendu tant de services.

Tels sont, d'une manière succincte, les moyens employés par la chimie légale pour arriver à connaître ce crime, là où tous les autres moyens échoueraient; mais ne l'oublions pas, la science humaine est faillible, et le juge hésite lorsqu'il n'a en face de lui d'autre preuve d'un forfait que la présence, sur un morceau de porcelaine, de quelques points sombres à peu près imperceptibles.

Au temps de la marquise de Brinvilliers, l'autopsie était une formalité bien inutile, car les médecins n'y trouvaient rien que « des humeurs malignes », comme cause de la mort. La seule expérience concluante était alors la question qui faisait parler les accusés. M<sup>me</sup> de Brinvilliers, qui n'avait aucune instruction, se servait des poisons que lui donnait Sainte-Croix et qui étaient du sublimé corrosif, du vitriol et de l'acide arsénieux. Guy Saint-Simond, apothicaire, fut le premier à donner à des animaux des parties de l'estomac des victimes. Pigeons et chats en moururent, mais les matières d'un cadavre en décomposition devaient suffire à les empoisonner. C'est sur d'autres preuves que la Brinvilliers fut justement condamnée et le reconnut elle-même.

Venons tout de suite à M<sup>me</sup> Lafarge, qui probablement

a été victime d'une erreur judiciaire et d'une machination épouvantable de la part du vrai coupable.

C'était en 1840, et la science de l'analyse n'était pas encore très avancée. Il y eut trois expertises successives sur les viscères de la victime: la première, très mal faite par un pharmacien; la seconde, par Dupuytren, qui ne trouva rien, et la troisième par Orfila. Celui-ci avait tout d'abord fait la leçon aux premiers experts qui avaient conclu à l'acide arsénieux sans avoir trouvé l'arsenic. Il employa l'appareil de Marsh, qui venait d'être découvert, et il conclut à la présence de l'acide arsénieux, par les taches produites sur les assiettes. Il avait opéré sur tous les restes exhumés, et il ne pouvait conclure qu'à un demi-milligramme d'arsenic. La nuit qui suivit cette déposition suffit à faire blanchir les cheveux de M<sup>me</sup> Lafarge et à flétrir ses traits. C'est sur cette appréciation qu'elle fut condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Raspail, appelé de Paris, arriva trop tard.

Et quand Raspail arriva,  
Monsieur Orfila fila.

Raspail voulut vérifier les expériences d'Orfila, mais il ne put que constater ses dires sur le vu des assiettes, limitant l'arsenic à un centième de milligramme.

— Je sortirais de l'arsenic du bras de votre fauteuil, dit-il au président des assises.

Voici la nicotine.

En 1851, toute la Belgique est émue du procès intenté au comte de Bocarmé, accusé d'avoir empoisonné le frère de sa femme, de complicité avec celle-ci.

L'accusé parlait d'apoplexie, mais on a entendu les gémissements de la victime et l'on sait qu'il y a eu lutte. La langue de la victime est tuméfiée, ses lèvres sont blafardes, racornies, couvertes de croûtes. L'expert Stas fait des analyses, des recherches sur des animaux, mais c'est surtout par M<sup>me</sup> de Bocarmé, qui sera acquittée, qu'on apprend la vérité.

Le beau-frère Fougny a été terrassé dans la salle à manger, alors que tout le personnel du château a été écarté, et c'est de force que M. de Bocarmé a versé de la nicotine pure dans la bouche du malheureux.

Liquide transparent, soluble à l'eau et à l'éther, la nicotine tue instantanément à la dose de une ou deux gouttes. On gratta le parquet à l'endroit où avait succombé Fougny, et on retrouva la nicotine.

On apprit alors que l'accusé avait fait de la chimie, et l'on découvrit ses alambics dans le double plafond du vestibule de son château.

Les expériences faites sur les animaux furent concluantes et M. de Bocarmé expia son crime sur l'échafaud.

C'est maintenant le tour de la strychnine. En 1856, l'Angleterre se passionne au procès du docteur William, accusé d'avoir empoisonné John Parsons Cook, un sportsman qui venait de gagner une course et dont on n'a retrouvé ni l'argent ni les papiers. Palmer est sportsman aussi, mais ses chevaux ne gagnent pas, et il est traqué de toutes parts par ses créanciers. C'est lui qui soigne son ami Cook et le soigne si bien que celui-ci en meurt dans des convulsions tétaniques.

Dans la bibliothèque de Palmer, on trouve un livre sur les poisons et un passage annoté par lui sur les effets identiques de la strychnine; c'est l'indice révélateur, auquel viennent s'ajouter les paiements faits trop vite par le médecin.

L'autopsie ne dénonce pas la strychnine mais seulement un peu d'antimoine. On a constaté cependant des taches blanches dans l'estomac, et une discussion s'élève entre les médecins. On constate sur des animaux les effets de l'empoisonnement par la strychnine: vomissements et mort par le tétanos. On les empoisonne aussi de même façon avec les déjections du mourant, et l'on découvre l'origine de la strychnine achetée par le docteur Palmer.

On découvre aussi qu'il a empoisonné sa femme deux ans auparavant, et aussi son frère, par le même procédé. Palmer a été pendu.

En 1864, on apprend, avec stupéfaction, à Paris, que le docteur Edmond Couty de La Pommerais a été arrêté sous l'inculpation d'empoisonnement.

Au mois de juillet 1863, il a fait contracter une assu-

rance sur la vie, de 550,000 francs, à M<sup>me</sup> de Pauw, veuve d'un artiste, qui est depuis longtemps son amie intime. Elle n'a point de ressources, et c'est lui qui paie les 15,000 francs à verser, et s'engage à payer les annuités.

Cependant M<sup>me</sup> de Pauw tombe malade au mois de novembre, et elle meurt le 17, après d'horribles vomissements. La Pommerais se hâte trop de réclamer le montant de l'assurance et une dénonciation le fait arrêter.

L'autopsie de la victime ne donne aucun résultat. C'est le docteur Tardieu qui en est chargé, et c'est précisément parce qu'il ne trouve que des organes en parfait état, où il n'y a aucune cause de mort, qu'il conclut à un empoisonnement. Mais quel poison? On gratte le parquet sur lequel ont eu lieu les déjections de la malade, et ce qu'on en retire empoisonne des animaux dans les mêmes conditions; vomissements, agitation et décroissance rapide du poulx. L'estomac et les intestins donnent les mêmes résultats; la mort est identique à celle de M<sup>me</sup> de Pauw, et le poison, c'est la digitaline, qui agit sur le cœur et ne laisse pas de traces!

Cependant le rapport du docteur Tardieu est sévèrement discuté par le docteur Hébert; c'est Claude Bernard qui est appelé à trancher le différent et conclut en faveur du docteur Tardieu, d'après l'aspect du cœur de la victime.

La Pommerais expia son crime sur l'échafaud.

Les réactifs sont toujours difficiles à employer sur des viscères où il entre tant d'éléments chimiques. C'est surtout par l'aspect des organes, par des expériences sur les animaux et par des analogies que la médecine arrive à conclure à l'empoisonnement par telle ou telle substance. Mais le plus souvent, on le voit, la justice est éclairée par des faits étrangers à la science, quand toutefois elle ne se trompe pas.

PARIS.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 24 au 31 Juillet 1904

CANNES, b. Ville-de-Monaco, fr., c. Dantal,	sable.
— b. Indus, fr., c. Tassis,	—
— b. Tante, fr., c. Caisson,	—
— b. Louise, fr., c. Kollin,	—
— b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel,	—
— b. Marie, fr., c. Castinelli,	—
SAN REMO, b. Angelo-Padre, it., c. Cerulli,	charbon.
GÈNES, vap. Hispania, it., c. Serra,	350 pass.

Départs du 24 au 31 Juillet

CANNES, b. Ville-de-Monaco, fr., c. Dantal,	sur lest.
— b. Indus, fr., c. Tassis,	—
— b. Tante, fr., c. Caisson,	—
— b. Louise, fr., c. Kollin,	—
— b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel,	—
— b. Marie, fr., c. Castinelli,	—
GÈNES, vap. Hispania, it., c. Serra,	350 pass.
LIVOURNE, vap. Ormesby Broad, angl., c. Beckman,	sur lest.
GÈNES, vap. Mallorca, esp., c. Bormet,	passagers.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu, 30

VENTE APRÈS FAILLITE

Le jeudi quatre août 1904, à deux heures du soir, aux halles et marchés de la Condamine, place d'Armes, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers et de marchandises diverses dépendant de la faillite de la nommée **Philomène SABY**, épicière à Monaco, et consistant en installation pour cabine, comptoir, balances avec poids, sucre, café, chicorée, chocolat, bougies, savon, pâtes alimentaires, sardines, boîtes conserves, riz, farine, sel, etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.  
Charles TOBON.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

AVIS AU PUBLIC

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a l'honneur d'informer le Public qu'à partir du 1<sup>er</sup> Août 1904, les Voyageurs munis soit de billets simples, soit de billets d'aller et retour en

provenance des gares de Vintimille aux Arcs et à destination des gares de La Crau aux Salins-d'Hyères seront autorisés à passer par l'itinéraire détourné de Toulon par les trains 10 et 2319, sans avoir à payer de supplément pour le parcours La Pauline-Toulon aller et retour.

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les service de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1<sup>er</sup> vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2<sup>e</sup> vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouve dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

**A VENDRE Hôtel - Restaurant et Café de Genève**

sis à MONTE CARLO, boulevard du Nord (entre le Crédit Lyonnais et la gare de La Turbie).

S'adresser, pour traiter, à M. CIOCO, syndic de la faillite Fuchs, à Monaco.

**ASSURANCES CARLÈS et PERUGIA**

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

**L'ABELLE (Incendie)**

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

**LA FONCIÈRE**  
La C<sup>o</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

C<sup>o</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. - Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

**LLOYD NÉERLANDAIS**  
la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**

**NESTOR MOEHR**

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

**NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM**

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

Eaux DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

**EXTRAIT DE CANTHARIDES**

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

**BOIS ET CHARBONS**

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

**LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES**

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

**MAISON MODÈLE**

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU - DONAT

FOURNISSEUR BREVETÉE DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

MAROQUINERIE EXTRA-FINE.

ARTICLES DE PARIS. — JOUETS EN

TOUS GENRES. — G<sup>d</sup> RAYON DE PAPETERIE,

PHOTOGRAPHIES, CARTES POSTALES. — FOURNITURES

DE BUREAUX. — PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — GANTS

RUBANS. — VOILETTES. — BLOUSES SOIE. — LINGERIE.

CHEMISES ET CRAVATES ÉLÉGANTES. — BAS

SOIE, FIL. — OMBRELLES. — CANNES.

PARAPLUIES. — ARTICLES DE

VOYAGE, ETC., ETC.

Grandes Roulettes de précision (Tapis, râdeaux)

PRIX TRÈS MODÉRÉS

**Nettoyage à Sec parfait.** USINE A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

**TEINTURERIE DE PARIS**

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA, à côté de l'Hôtel de la Villa des Fleurs, boulevard du Nord MONTE CARLO

**AMEUBLEMENTS & TENTURES**

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Chaises d'Enfants (dernière création)

Installations à forfait. — Réparations de Meubles.

Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.

Prix modérés.

**LE MONITEUR DE LA MODE**

paraissant tous les Samedis

**20 PAGES** GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

- PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
- PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
- PLUS DE LITTÉRATURE
- PLUS DE RECETTES DE CUISINE
- PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION 2 : contenant une Gravure colorisée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs

ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

**APPICHAÏE BÉRENGER MONACO**

Imprimerie de Monaco — 1904